



Wallonie

Commune de CHAUDFONTAINE AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le Collège communal fait savoir qu'il est saisi d'une demande de permis d'urbanisation.

Les demandeurs sont **Monsieur et Madame Rocco CAGGIANO-SEDEN** demeurant **Rue Joseph Deflandre, 117 à 4053 Embourg.**

Le terrain concerné est situé **Rue François Jacquemart, 47-59 à 4053 Embourg** et cadastré **Division 3, section A numéro 286C2- 291C2- 293D**

Le projet vis à exécuter les actes suivants : **Demande de permis d'urbanisation pour la création de six lots destinés chacun à la construction d'une habitation unifamiliale**, et présente les caractéristiques suivantes : **R.IV.40-1. § 1er. 7° du CoDT - les demandes de permis d'urbanisation, de permis d'urbanisme ou de certificats d'urbanisme n°2 visées à l'article D.IV.41 : demande de permis d'urbanisme impliquant la création d'une voirie publique - article 7 et suivants du décret du 6 février 2014 relatif à la voirie communale.**

L'enquête publique est réalisée en vertu de du Code du Développement Territorial et du décret du 6 février 2014 relatif à la voirie communale.

Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête à l'adresse suivante : Commune de CHAUDFONTAINE, Service de l'Urbanisme, avenue du Centenaire 14, 4053 Embourg

- Les lundis, mardis, mercredis ouvrables, de 8h à 12h ;
- Les jeudis ouvrables, de 13h à 17h ;
- Une permanence se tiendra les jeudis de 17h à 20h.

Pour les consultations jusqu'à 20 heures, rendez-vous doit être pris au plus tard 24 heures à l'avance auprès de Monsieur Michel LAMBINON, Premier attaché - Conseiller en Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme, au 04/361.55.20. ou de l'agent communal dont le bureau se trouve à l'accueil du service de l'Urbanisme au 04/361.54.80.

L'enquête publique est ouverte le 27 mars 2024 et clôturée le 25 avril 2024.

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège Communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Commune de CHAUDFONTAINE, service de l'Urbanisme, avenue du Centenaire, 14 à 4053 EMBOURG ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@chaudfontaine.be ;
- remises à Monsieur Michel LAMBINON, Premier attaché - Conseiller en aménagement du territoire et en urbanisme ou à l'agent communal à l'accueil du service de l'Urbanisme, Administration communale de Chaudfontaine, 1er étage, avenue du Centenaire, 14 à 4053 EMBOURG.

L'enveloppe, la télécopie ou le courrier électronique portera la mention : **Enquête publique – 10.064-3/231 – Permis d'urbanisation - Rue François Jacquemart, 47-59 à 4053 Embourg**

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès de Monsieur Michel LAMBINON, Premier attaché – Conseiller en aménagement du territoire et en urbanisme ou auprès de l'agent communal, à l'accueil du service de l'Urbanisme, avenue du Centenaire, 14 à 4053 EMBOURG, ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu le **25 avril 2024** à 11 heures à l'Administration communale de CHAUDFONTAINE, Service de l'Urbanisme, 1er étage, avenue du Centenaire, 14 à 4053 EMBOURG.

La personne chargée de donner des explications sur le projet est Monsieur Michel LAMBINON, Premier attaché – Conseiller en aménagement du territoire et en urbanisme ou l'agent communal dont le bureau se trouve à l'accueil du service de l'Urbanisme, avenue du Centenaire, 14 à 4053 EMBOURG.

Par le Collège,

Le Directeur général

Laurent GRAVA

Pour le Bourgmestre,
L'Échevin délégué

Dominique VERLAINE